

PROCEDURE D'IMPORTATION au départ de **Paris uniquement** pour les pays suivants : **France, Allemagne, Belgique, Suisse, Suède.**



Ne PANIQUEZ PAS ! C'est simple, le plus compliqué est de bien respecter les délais.



Préalable : Avoir fait la primo-vaccination + Chien doit avoir résidé dans les 6 mois avant le départ dans l'un des 5 pays cités ci-dessus et n'avoir visité aucun autre pays + avoir un Passeport européen.

1^{ère} ETAPE : 1^{ère} sérologie (pour obtenir le PERMIS D'IMPORTATION)

A quoi sert-il ? A **autoriser** le chien à prendre l'avion (sans ce document le transporteur ne fera aucune démarche pour vous et Air France n'acceptera pas à bord le chien) + à **fixer** le vol du chien.

PROCEDURE : il s'agit de **dates précises** pour gagner du temps et avoir plus rapidement vos chiens. Vous pouvez prendre un peu de retard sur les dates mais très légèrement car vous risqueriez de retarder l'obtention du permis (notamment si la sérologie ne fonctionne pas du 1^{er} coup) et donc de louper le vol que vous auriez pu prendre et de devoir reporter sur le vol suivant (1 vol par mois).

A 3 mois : Vaccin **RAGE**

A 4 mois : Test sérologie **Rage** (se fait 1 mois MIN après la vaccination rage)

- **Laboratoires** : regarder la **liste** de ceux admis par la DAVAR (seulement 4 en 2014)
- **Résultat** :
 - connu sous 1 semaine environ
 - doit être au moins égal à **0.5 UI/ml**
- **Conseil** : si le résultat est **négatif**, ne pas s'affoler il peut être recommencé indéfiniment SAUF que le résultat doit toujours tomber **plus de 3 mois avant la date** du vol (normalement 3 essais possibles avant les 9 mois du chien si le vaccin rage a bien été fait à 3 mois)

Constitution du dossier : dès réception des résultats satisfaisants...

- votre **vétérinaire** doit :
 - remplir la fiche « **Certificat vétérinaire accompagnant la demande d'importation** » qui est l'Annexe 1 du protocole d'importation fournit par la DAVAR
 - inscrire « **certifié conforme à l'original** » sans oublier de **signer et tamponner**, sur chaque copie que vous aurez fait de toutes les pages de vaccination du carnet de santé/passeport des **3 dernières années** (donc toutes les pages si moins de 3 ans) et de la carte d'identification (I-CAD)
- **VOUS** devez :
 - remplir la fiche **DEMANDE DE PERMIS D'IMPORTATION** (MODELE N° I.DPA.NC.15/12) : si elle n'est pas annexée au protocole d'importation, elle peut être téléchargée en tapant « MODELE... 15/12 » sur Google.
 - [Facultatif mais accélère la délivrance du permis] Envoyer **par mail** à la DAVAR :
 - un scan de tous les documents à envoyer par courrier (sauf le chèque)**Mail** : davar.sivap-qa@gouv.nc
 - Envoyer **par courrier** (avec Accusé de Réception c'est plus sûr) ou à déposer à la Quarantaine :
 - un chèque de **15 000 FCFP ou 125.70 euros** à l'ordre de « Régie quarantaine animale » : ce sont des **arrhes** pour réserver votre place en Quarantaine. Le reste sera à verser après les 10 jours de quarantaine quand vous viendrez récupérer votre animal.
 - l'original du titrage sérique (Toujours **garder une copie** avec soi)
 - les fiches remplies par le vétérinaire
 - les photocopies certifiées conformes par le vétérinaire

Adresse : SIVAP – BP 256 – 98845 NOUMEA

Délai de traitement du dossier : **12 jours** à compter de la réception du dossier COMPLET (à savoir : l'envoi des docs de France en NC met entre 1 semaine et 1 mois et demi, je ne sais pas pourquoi une telle différence)

[FACULTATIF] A 4 mois + 1 semaine : Vaccination contre **LEPTOSPIROSE**

Pourquoi faire ? cela évite plus tard de faire une analyse contre cette sérologie qui coûte plus cher que le prix du vaccin.

Pourquoi faire à 4 mois + 1 semaine ? il faut le faire après la vaccination rage pour ne pas affaiblir le système immunitaire, qu'il se concentre sur la fabrication d'anticorps contre la rage et ainsi que le seuil de 0.5 UI/ml soit atteint car c'est la « pièce maîtresse » d'obtention du permis d'importation.

= **DONC** ne pas faire tant que la sérologie rage n'est pas positive (soit 1 semaine le délai d'attente des résultats) Il n'y a pas de délai pour faire la vaccination lepto mais doit être faite au moment où vous envoyez la demande de permis d'importation. Vous pouvez la faire après mais il faudra renvoyer la page de vaccination certifiée conforme à la DAVAR.

2^{ème} ETAPE : 2^{ème} série de sérologies

J – 30 jours avant le départ (c'est « DANS LES 30 derniers jours » précédents le départ et pas pile poil « à 30 jours » avant le départ) : une série de 5 (ou 6) sérologies.

Votre VETERINAIRE va devoir :

- **Prélever du sang** pour les tests et va faire faire les analyses dans le laboratoire de SON choix (la DAVAR n'impose aucun labo) en leur envoyant une « **demande d'analyse** » (Annexe 3 du protocole) pour :
 1. un test de dépistage de **l'ehrlichiose canine** (*Ehrlichia canis*)
En cas de résultat positif : le chien doit être traité à la Doxycycline 10mg/kg/jour pendant les 14 derniers jours (de J-15 à J-0)
 2. un test de dépistage de la **babésiose canine** (*Babesia canis* **ET** *Babesia gibsoni*)
En cas de résultat positif à **Babesia canis** : le chien doit être traité à l'aide d'une injection de dipropionate d'imidocarbe à la dose de 7.5mg/kg selon les termes du certificat durant les 10 derniers jours (de J-10 à J-0)
 3. un test de dépistage de la **brucellose canine** (*Brucella canis*)
 4. un test de dépistage de la **leishmaniose** (*Leishmania infantum*)
 5. [Facultatif : si *pas vacciné contre Lepto*] : Avoir subi un test de dépistage de la **leptospirose** (*L. canicola*, *L. icterohaemorrhagiae*, *L. australis*, *L. pomona*, *L. grippotyphosa*, *L. automnalis*) selon les termes du certificat sanitaire (quatrième partie).
Traitement : Le chien **non vacciné** OU **positif** doit être traité selon les termes du certificat (réf « Quatrième partie » du protocole)



Les **animaux POSITIFS** aux analyses de : **Leishmaniose, Babésia gibsoni et Brucella canis** ne peuvent pas prendre l'avion !

Attention : certains résultats au-dessus de 0 sont considérés comme négatifs pour certaines sérologies = il faut bien lire en bas la légende qui explique les chiffres.

Conseil : il est préférable de faire ces tests au début des 30 jours pour avoir le temps de faire des traitements si nécessaires car des chiens non-traités seront refusés par la Davar.

- **Traiter votre chien** contre les parasites internes (dont *Echinococcus* sp) et les parasites externes.

Attention : il y a plusieurs traitements antiparasitaires donc faire le 1er traitement durant la 1^{ère} semaine des 30 derniers jours.

Conseil : *Milbemax* pour les parasites internes et *Frontline Combo* pour les externes.

Remarque : Vous ne pouvez pas faire ces traitements vous-mêmes car ils doivent être reportés sur le Passeport du chien et donc être certifiés par votre vétérinaire.

VOUS allez devoir : **envoyer par mail à la Davar** les résultats des analyses.

Conseil : demander confirmation que les résultats permettent au chien de partir.

J-4 (dans les 4 derniers jours) : Il faut que VOUS fassiez **2 dernières choses** :

- **D'abord**, aller chez votre vété pour qu'il/elle :
 - **Traite votre chien** (à nouveau) contre les parasites internes (dont *Echinococcus* sp) et les parasites externes.
 - Remplisse le **CERTIFICAT SANITAIRE** (MODELE N° I.Cn.PRN.05/13)

- Contrôle la bonne santé du chien et son aptitude à voyager
- **Ensuite**, aller voir la Direction Département de la Protection des Populations (DDPP) de VOTRE département : il faut demander à voir un vétérinaire officiel/la personne habilité à contresigné un certificat sanitaire pour l'importation en Nouvelle-Calédonie.
Conseil 1 : **Prenez un rendez-vous** pour être sûr qu'il y ait quelqu'un car sans ce document très important le chien ne peut pas prendre l'avion.
Conseil 2 : Faites aussi **contresigner tous les autres documents** comme le Permis d'importation et les résultats d'analyses.
Attention : **N'y allez pas le dernier jour** et prévoyez toujours d'avoir la possibilité d'y retourner le lendemain au cas où il manquerait quelque chose ou qu'il y ait un mouvement de grève par exemple (c'est l'administration ne l'oubliez pas ! Doucement le matin, pas trop vite le soir !)
- **Enfin**, vous envoyez par mail à la Davar un scan du certificat sanitaire contresigné par le véto officiel.
Attention : Sans cela, la Davar peut bloquer le départ du chien.
Remarque : **Envoyer le scan le jour même** de la contresignature ET demander à la Davar si tout est bon pour le départ de leur côté.
Conseil : connaître un ami, une personne ou un cyber café qui puisse vous scanner le document.

Jour-J : Vous amenez votre chien chez votre transporteur à l'heure qu'il vous aura indiqué avec tous les **originaux demandés** : le Permis d'importation, le Passeport, le certificat sanitaire et les originaux des analyses car ils doivent **voyager avec votre chien**.

Dernières recommandations :

Quelques conseils qui vous éviterons de gros soucis :

- Vérifier que le numéro de la puce ou tatouage du chien est **inscrit sur tous les documents** (demandes et résultats d'analyses y compris)
- Passer par un **transporteur professionnel** : d'une part cela vous évitera toute la paperasserie lié aux douanes françaises qu'un particulier ne maîtrise pas (et qui rajouterait à la complexité du dossier d'importation) et Air France n'accepte de passer qu'avec des transporteurs pour certaines races « à risque » car ils savent comment faire voyager le chien dans les meilleures conditions.
De plus vous n'avez pas à faire venir à l'aéroport un vétérinaire officiel pour contrôler les documents, poser un scellé sur les cages, etc...
Recommandation : **GoldenWayPets International** sont au top : en plus ils sont les seuls à avoir leurs bureaux à l'aéroport CDG, donc vous n'avez qu'à emmener votre chien avec vous à l'aéroport et pas à vous charger de l'emmener ailleurs (voir dans une autre ville) comme le demande les autres transporteurs.
Le stress de votre animal (et même le vôtre) vous en remercieront !
- Ne pas hésiter à poser la moindre question à la DAVAR, ils sont là pour ça.
- Garder toujours une copie des originaux et des mails échangés avec la DAVAR.
- Vérifier que le numéro de vol du Permis d'importation est celui sur le tronçon « Paris-Japon » et pas « Japon-Tontouta ».
- Garder avec vous l'original du contrat de vente car vous en aurez besoin pour le calcul des taxes à l'arrivée.
- Garder avec vous le numéro de LTA (Lettre de Transport Aérien) que vous aura envoyé par mail votre transporteur pour récupérer votre chien à Nouméa.

3^{ème} ETAPE : l'Arrivée en Nouvelle-Calédonie

Votre loulou est sain et sauf, tout va bien ne stressez plus ! Mais va falloir payer maintenant...

A l'arrivée : Vous **ne pourrez pas voir** votre chien, la Quarantaine le prend en charge à sa sortie de l'avion et direction les locaux de la Quarantaine.

Arrivée + 1 jour : La vétérinaire de la Quarantaine vous appelle pour vous faire un compte rendu de l'état du chien, vous dire que tout va bien.

ET vous recevez un mail vous informant des démarches à faire pour récupérer votre chien, la date et l'heure de sa sortie.

Remarque : vous pouvez demander à la vétérinaire si vous pouvez apporter de la nourriture à votre chien, normalement elle accepte quand la raison est valable.

Arrivée + 2 jours : Faites les démarches suivantes **le plus tôt** car cela met quelques jours à ce que vous receviez les documents dont vous aurez besoin pour récupérer votre chien :

- votre **LTA** (Lettre de Transport Aérien) à récupérer à la **COFELY** Airport Pacific
- le **bon à enlever** (à récupérer auprès des services de la douane de Tontouta)

Attention : pour avoir ce bon il faudra **payer les 3%** de taxes sur le prix du chien ET du transport.

Remarque : les bureaux en question sont situés à Tontouta. Quand vous prenez la sortie du grand rond-point pour aller à l'aéroport, vous aurez une route sur la droite au lieu de continuer vers l'aéroport, il faut prendre cette sortie et c'est au fond sur la gauche.

Vous passerez d'abord devant les bureaux de la douane avant d'accéder à un grand dock qui est la COFELY.

Arrivée + 10 jours : Vous allez récupérer votre chien à l'heure indiquée et vous allez devoir :

- présenter la LTA et le bon à enlever
- payer le **reliquat de la Quarantaine**

Remarque : si des frais vétérinaires ont été nécessaires durant son séjour, ils vous seront facturés.

4^{ème} ETAPE (et dernière) : Les papouilles et les gâteries

C'EST LA FIN : vous l'avez récupéré et vous ne vous souciez plus de toutes ces tracasseries, vous ne penserez qu'au bonheur des retrouvailles ;)